

# Plan Local d'Urbanisme

## Commune de CHABOTTES

Hautes-Alpes

### Modification simplifiée n°1 du PLU

1. Rapport de présentation
2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables
3. Orientations d'Aménagement et de Programmation
4. Règlement et documents graphiques
5. Annexes

#### **PLU initial**

Approuvé le : 11 Avril 2019

#### **MODIFICATION SIMPLIFIEE n°1**

Approuvé par délibération du conseil municipal du :  
17 Avril 2020

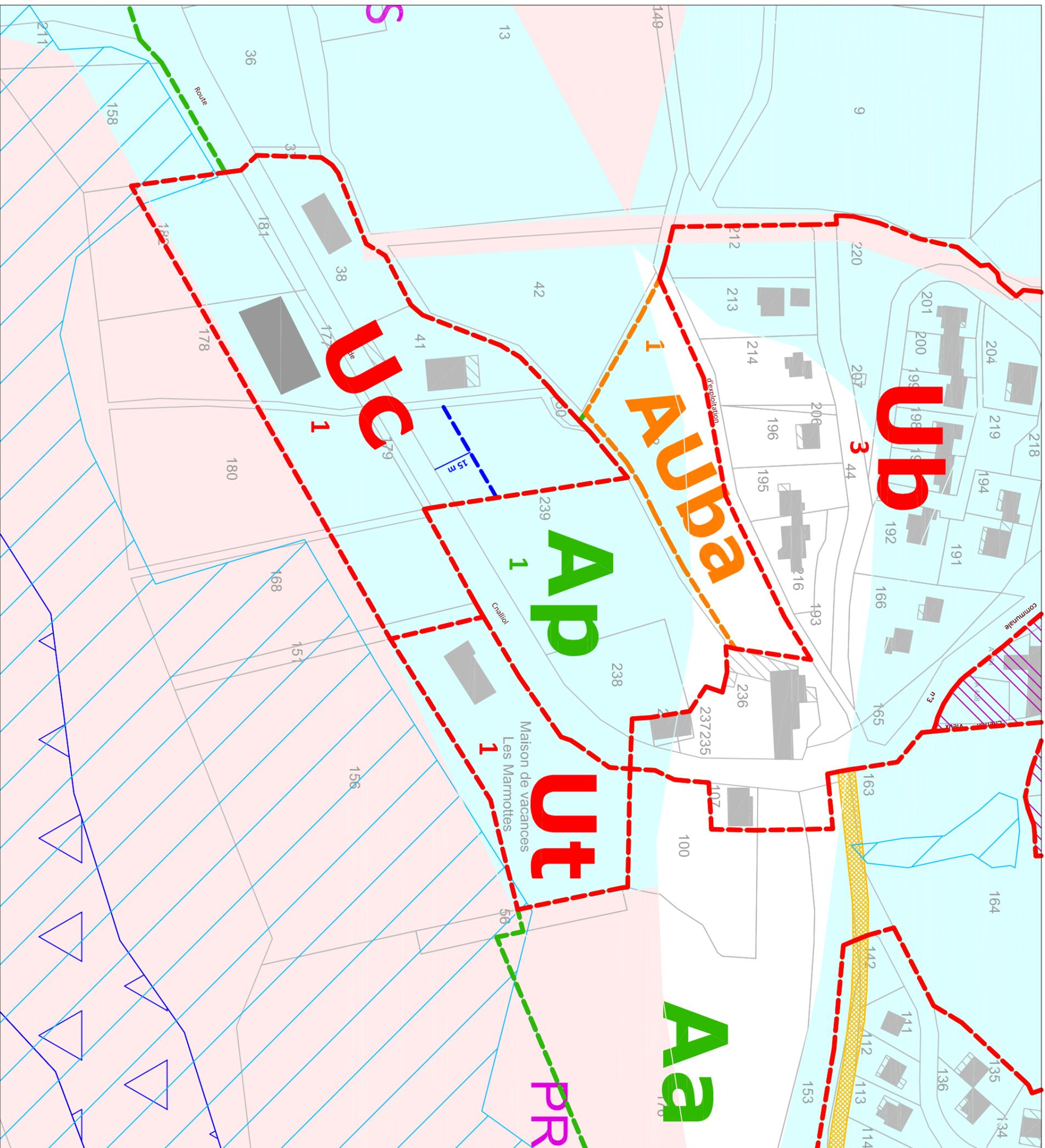
**Roland AYMERICH, Maire**



**SCOP EURECAT, Urbanistes**

18, Boulevard de la Libération - 05000 GAP

Tel : 04.92.49.38.01 - Mail : [contact.eurecat@gmail.com](mailto:contact.eurecat@gmail.com)



COMMUNE

**CHABOTTES**  
Les Ribières

Modification simplifiée n°1

Plan de situation



Echelle

1/1500

Date

17 Avril 2020



EURECAT

- 1. Rapport de présentation
- 2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- 3. Orientations d'Aménagement et de Programmation
- 4. Règlement et documents graphiques
- 5. Annexes

42. Plan d'ensemble  
43. Partie centrale de la commune



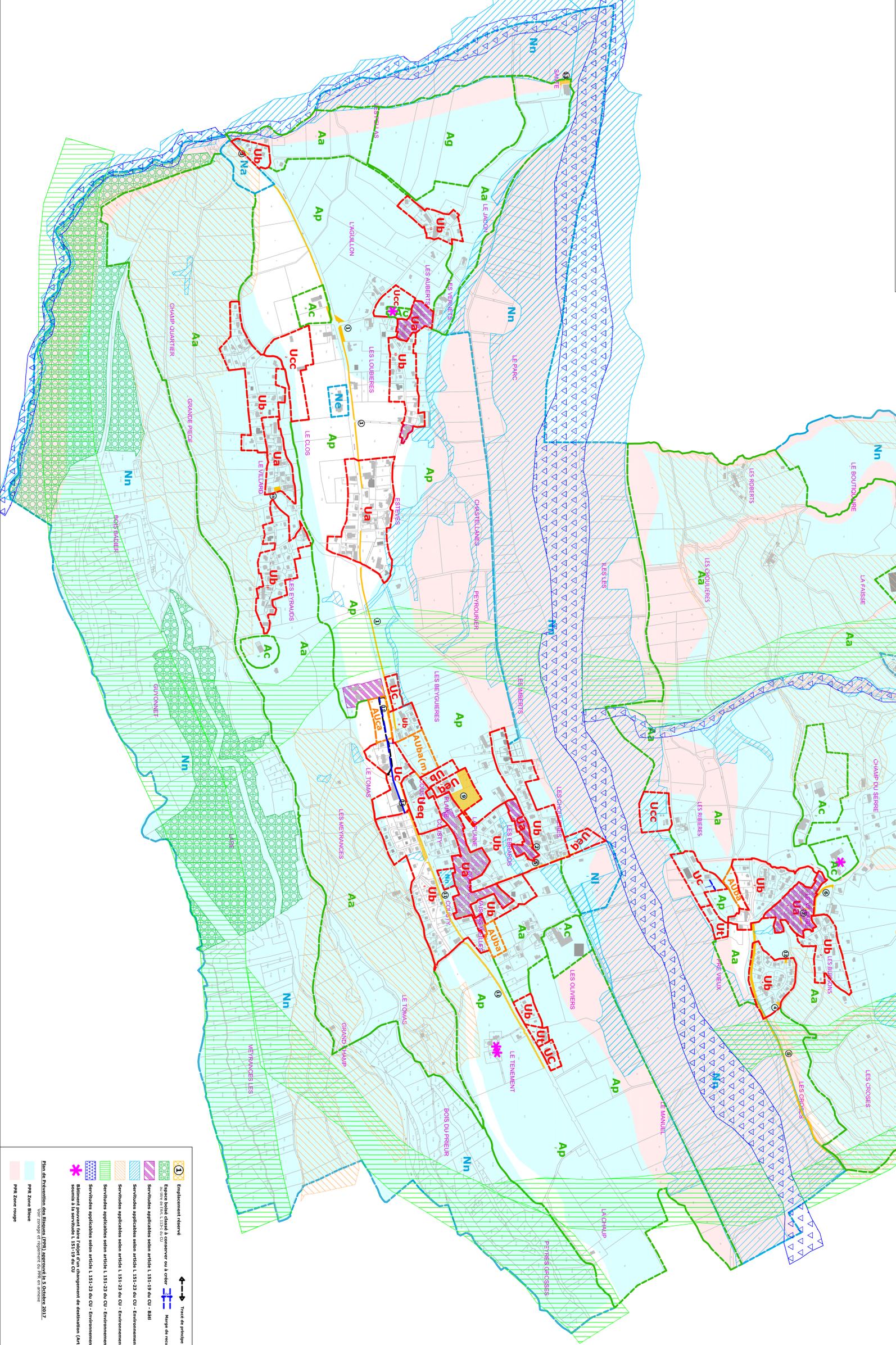
PLU  
Approuvé le 4 Septembre 2007  
Modifié par délibération n° 12 du 11 Septembre 2012  
Révisions simplifiées 182 du 13 Janvier 2014  
Modifications simplifiées n° 12 Janvier 2014  
**REVISION**  
Approuvé par délibération du conseil municipal du :  
23 Juin 2018

Renald AMENICH, Maire  
Approuvé par délibération du conseil municipal du :  
11 Avril 2019

Renald AMENICH, Maire

SCOP EURECAT Urbanisme  
18 Boulevard de la Révolution - 05000 GAP  
Tél : 04 92 49 38 01 - Mail : contact.eurecat@gmail.com

Echelle : 1:5 000ème



**LEGENDE**

	Zone Urbanisée - Centre de village ancien
	Zone Urbanisée au voisinage des cours de villages
	Zone à vocation commerciale, industrielle ou artisanale
	Zone urbaine à vocation touristique
	Zone de camping-caravanning
	Zone destinée à des équipements publics
	Zone à Urbaniser à vocation principale d'habitat
	Zone à Urbaniser dédiée aux activités économiques, artisanales, industrielles et commerciales
	Zone Agricole inconstructible
	Zone agricole avec possibilité d'exercice de activités
	Zone agricole préservée au regard de l'intérêt paysager
	Zone agricole constructible
	Zone Naturelle à protéger
	Zone dédiée aux activités économiques (Article L.151-13 STICAU)
	Zone Nouvelle à vocation de loisirs (Article L.151-13 STICAU)
	Zone Nouvelle aménagée dédiée au confort et aux équipements publics liés aux déplacements

	Emplacement réservé		Trajet de principe
	Espace boisé classé à conserver ou à créer selon l'art. L.131-1 du CU		Moque de ruiss
	Services applicables selon article L.151-19 du CU - BBI		
	Services applicables selon article L.151-23 du CU - Environnement (Zones humides)		
	Services applicables selon article L.151-23 du CU - Environnement (Biosph)		
	Services applicables selon article L.151-23 du CU - Environnement (Trama blanc)		
	Services applicables selon article L.151-23 du CU - Environnement (Trama vert)		
	Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (Art. L.151-11 du CU) soumis à la servitude L.151-19 du CU		

Plan de Prévention des Risques (PPR) approuvé le 8 Octobre 2017.  
Covisage et Coprojet GPR PPR approuvé

